

Image not found or type unknown



Retrait plainte sms et appel malveillant

Par **NANA13!**, le **18/10/2022** à **02:48**

Bonjour mon ex amie a déposé plainte il y a 2 mois et demi apparemment pour une série de SMS que j'ai envoyé un peu agressif depuis nous nous sommes revus et tout allait bien elle a décidé de retirer sa plainte mais je suis tout de même convoquée à la gendarmerie pour faire ma déposition... Ma question et la suivante ,dans ce cas y suis-je obligée car j ai lu que pour les atteintes à la vie privée ou injures la procédure stoppait automatiquement?
Merci par avance de votre aide.

Par **BrunoDeprais**, le **18/10/2022** à **18:12**

Bonjour,

Je crois que vous êtes mal informé, et que le procureur ne voit pas les choses de la même façon que vous.

Par **NANA13!**, le **18/10/2022** à **19:13**

Ha ok? J'avais pourtant vu ça sur un site du gouvernement donc sérieux.
J'espère que le procureur sera indulgent étant donné que cette personne qui a retiré sa plainte et quelqu'un avec qui j'ai vécu 5 ans qui est alcoolique et que je suis enfin arrivé à faire partir après moult violences de sa part et simplement elle a voulu à l'époque se venger d'avoir atterri dans un foyer de la croix rouge ... je suis auditionnée jeudi je verrais bien....
Merci de votre réponse.
Bonne soirée à vous.
Nathalie

Par **BrunoDeprais**, le **18/10/2022** à **20:05**

Je ne connais le contenu de sa plainte, mais par exemple une menace de mort par SMS vaut une audition.rnrnMaintenant, ne paniquez pas trop quand même.rnrnCe n'est pas ici qu'il faut vous justifier mais chez les Gendarmes, essayez par exemple de prouver son alcoolisme.rnrnBon courage.

Par **NANA13!**, le **18/10/2022** à **23:48**

Bonsoir
c'est très gentil de m'avoir répondu à nouveau je n'ai pas menacé de mort et son alcoolisme est avéré car à plusieurs reprises des gendarmes sont venus chez moi quand sa violence se déclenchait. c'est de plus quelqu'un qui porte son addiction sur sa figure et les gendarmes le savent déjà. Durant ces cinq dernières années elle a fait deux cure malheureusement inefficaces...
Elle a porté plainte contre moi le 5 août et j'en ai été informé samedi soir en rentrant chez moi par une brigade qui est venu directement devant ma porte .
Etant donné que nous étions en lien je lui ai fait part de ma surprise en ce qui concernait sa plainte. c'est elle après un long silence entre nous qui m'avait recontacté début septembre... soi-disant elle pensait que ça n'aurait pas de suite et a décidé ce lundi d'aller à la gendarmerie pour la retirer.
A l'époque Malgré ce que m'avaient conseillé plusieurs fois les gendarmes quand elle était violente et qu'il ne pouvait pas la mettre à la porte de chez moi je n'ai jamais porté plainte contre elle et l'injustice que je vis me sidère et me blesse beaucoup.
Je suis artisan à mon compte dans mon village et je travail chez moi ce qui fait que c'est très délicat et cela met dans une position désagréable d'avoir des gendarmes devant ma porte...
J'ai eu effectivement un moment de mal être en juillet et j'ai dû être injurieuse et intrusive face à ses réflexions me culpabilisant de l'avoir mise dans un foyer.
Je n'en pouvais plus . C'est quelqu'un qui ne travaillait plus depuis 5 ans.....bref je risquais de perdre mon entreprise car j'étais usée.
Pardon de m'épancher à ce point ...c'est pour vous donner une vision globale plus claire.
A l'heure d'aujourd'hui c'est moi qui suis convoquée en gendarmerie pour une audition malgré qu'elle est retiré sa plainte
Dans ma nature et ce que j'ai vécu c'est très injuste mais je préférerais ne pas avoir à l'accuser pour me défendre alors que ne l'ai jamais fait malgré ce passé .
Je ne sais à quoi m'attendre jeudi face à l'adjudant et je ne sais non plus quel comportement adopté de façon à ce que les choses se règlent le plus vite possible pour le mieux de tout le monde.
C'est mon unique but en tout cas....
voilà.... encore merci de votre réponse cela fait beaucoup de bien d'avoir quelqu'un qui vous transmet ses connaissances et un appui surtout quand on a honte d'aller chercher conseil auprès de sa famille ou ses amis qui vous diront que c'est bien fait pour vous car vous auriez dû depuis longtemps arrêté d'essayer de sauver cette personne....

Par **BrunoDeprais**, le **19/10/2022** à **07:29**

Bonjour,
Comme je vous le disais, les Gendarmes vont vous auditionner et le procureur décidera des suites à donner.
Ils sont dans l'obligation de le faire, s'il y a une plainte.
Ca ne veut en aucun cas dire que vous serez condamnée.
J'ai déjà été auditionné, par exemple pour non assistance à personne à danger, alors que la personne n'a

été en danger que d'elle-même. Elle avait arrêté ses médicaments pour maladie psychiatrique, et l'affaire a été classée sans suite. Elle avait un pedigree. Simplement pour vous dire que votre cas pourrait être un peu semblable.rnrnrnrnBon courage.